



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 19 mars 2021

### Favoriser les conditions de réussite de la jeunesse mahoraise

Le comité de pilotage des dispositifs éducatifs s'est réuni le mercredi 17 mars en présence du Préfet de Mayotte et du Recteur. Lors de cette instance, un point d'étape a été réalisé avec les élus et acteurs présents, sur deux dispositifs éducatifs qui favorisent les conditions de réussite de la jeunesse de Mayotte : Les « cités Éducatives » et les « Cordées de la réussite ».

La première « Cité éducative » de Mayotte a été mise en place à la rentrée 2019. Elle a permis de fédérer tous les acteurs du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire (acteurs éducatifs, associatifs, culturels, sportifs, familles) afin d'accompagner chaque jeune depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Le comité pilotage a pu constater l'efficacité du dispositif qui aura permis en moins de 3 ans d'accompagner 31 projets associant les 11 établissements scolaires et plus de 50 associations de la cité éducative. Plus de 300 000 euros de financement État ont été consacrés à ce dispositif.

Ces actions s'inscrivent dans un vaste projet de rénovation urbaine qui contribuera à la transformation du quartier de Kaweni : construction d'un gymnase (14,2 M€), d'un internat (10M€) et d'une cuisine centrale (17M€).

Fort de cette réussite, l'État a engagé la labellisation d'une seconde « Cité Éducative » dans la commune de Bandraboua notamment au profit des jeunes du quartier prioritaire de Dzoumogne. Cette labellisation conforte la stratégie éducative innovante et ambitieuse de la commune où les établissements scolaires de ce quartier accueillent jusqu'à 3400 élèves par jour.

« Les cordées de la réussite », impulsées par le premier ministre et le ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ont également fait l'objet d'un premier bilan à Mayotte lors de ce comité de pilotage.

Ce dispositif assure un véritable soutien dans l'aide à l'orientation des élèves en leur proposant des parcours d'excellence.

#### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ainsi, ce sont 650 élèves de 16 établissements qui ont rejoint l'une des 12 cordées créées dans le département de Mayotte et qui ont été accompagnés pour rejoindre de grandes écoles partenaires : l'INSA de Lyon, l'IEP de Lille, l'UFR Santé et l'IUT de la Réunion, le centre National Supérieur d'Arts Dramatique (CNAD) et l'École National Supérieur des Métiers de l'Image et du Son (la FEMIS).

Ces deux dispositifs ont été complétés avec le plan « quartier d'été » qui a accueilli plus d'un millier de jeunes pendant les vacances scolaires de juillet/août 2020, d'octobre 2020 et de décembre 2020 pour un budget total de 1,8 M€.

Au vu de ces bons résultats, un accueil plus important des élèves et des jeunes au cours de l'année 2021 est la priorité partagée par l'ensemble des acteurs.

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976